

Info CTP



Vos représentants UNSP-FO au Comité Technique de Proximité vous informent

Montrouge, le 29 septembre 2016

Le Comité Technique de Proximité (CTP) de l'ASN s'est réuni le **15 septembre 2016**.
Voici les points notables abordés lors de cette réunion.

* * *

Déclaration liminaire commune UNSP-FO / CFDT

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord au nom des représentants du personnel des délégations UNSP-FO et CFDT de vous souhaiter la bienvenue, ou plutôt un bon retour, à l'ASN. Ce retour, qui marque pour nous un changement de Président du CTP, constitue l'occasion de souligner ce qui nous apparaît comme les multiples défis et grands enjeux auxquels nous avons collectivement à faire face.

Des défis et des enjeux externes bien sûr, pour maintenir l'ASN parmi les autorités de sûreté les plus influentes au niveau mondial, pour gérer les nouveaux projets industriels d'envergure et pour permettre la poursuite de l'exploitation du parc nucléaire existant – installations du cycle et installations de production d'électricité – dans les meilleures conditions. À cela s'ajoute la radioprotection avec la transposition de la directive BSS et la mise en place d'une approche graduée permettant de recentrer les unités d'œuvre de l'ASN sur les sujets à forts enjeux.

Mais aussi des défis et des enjeux internes, qui sont tout aussi importants, et qu'il serait dangereux de sous-estimer. Car l'excellence de l'ASN repose sur ses agents, leur technicité, leur implication, leur motivation. Or, ces dernières années, nous avons pu observer des fissures, pour ne pas dire des cassures, dans le contrat de confiance qui lit les agents à la direction. Des situations RH compliquées et mal gérées, un management parfois dépassé et des communications maladroitement en sont les causes principales. Je vous invite notamment à lire le PV du CHSCT extraordinaire sur la réforme territoriale du 2 octobre 2015 pour comprendre le malaise ressenti par les agents, mais aussi à prendre connaissance des situations de risques psychosociaux qui se sont multipliées à l'ASN.

Votre premier défi se trouve là. Maintenir un haut niveau de confiance entre les agents et l'ASN. Consolider l'ASN en tant qu'entité attractive, à l'image de ce qu'elle était à sa création, il y a 10 ans. Certains sujets sont déjà sur la table et devront se concrétiser rapidement : l'accompagnement des managers locaux et leur formation aux risques psychosociaux, la redéfinition et la valorisation du rôle des chefs de pôle, le temps de travail (notamment les récupérations), le télétravail. La charge de travail qui pèse sur les agents est également source de préoccupations et participe au développement de situations compliquées. Nous souhaitons que les renforts octroyés par le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 soient judicieusement répartis pour y remédier.

Les autres sujets ne manquent pas : l'astreinte dont nous attendons la mise en place depuis 2008, la prime d'intéressement que nous refusons catégoriquement de voir disparaître pour des motifs bureaucratiques absurdes et bien sûr la nouvelle organisation territoriale de l'ASN qui, comme nous l'avons dit à Monsieur le Président de l'ASN et à votre prédécesseur, ne doit avoir pour autre objectif que d'améliorer l'efficacité de l'action de l'ASN tout en pérennisant, a minima, les implantations existantes.

Le dialogue social à l'ASN a toujours été constructif, que ce soit entre l'administration et les organisations syndicales, ou entre organisations syndicales. Nous attendons pour chaque sujet que soient explorées toutes les possibilités visant à parvenir au consensus. De nombreuses situations complexes n'ont pu être apaisées que par le dialogue. Nous voyons les instances de l'ASN comme des espaces d'échanges francs, permettant à l'ASN de progresser : nous préférons le pragmatisme aux grandes phrases. Nous souhaitons sincèrement continuer dans cette voie.

Je vous remercie.

* * *

Informations générales

Introduction de M. Gupta, nouveau Directeur général de l'ASN et nouveau Président du CTP

M. Gupta s'est dit très heureux de rejoindre à nouveau l'ASN où il a déjà passé 12 ans. Les missions de l'ASN ont du sens et le climat de travail y est constructif et positif. M. Gupta rencontre en ce moment tous les responsables (Collège, Comex, directeurs, chefs de division), ainsi que les parties prenantes externes, syndicats,... afin de se faire sa propre idée de la situation à l'ASN. Il fera également un tour de l'ensemble des entités d'ici la fin de l'année.

M. Gupta a identifié 4 priorités pour le moment :

- Le management et les relations sociales. Prendre des décisions lourdes sur des sujets à enjeux ne peut se faire que dans un climat de travail convenable. Il faut le maintenir. Compréhension du rôle de chacun dans la chaîne hiérarchique. Chacun doit avoir des outils pour assurer correctement le management dont il est responsable.
- La gestion des priorités. L'ASN a obtenu 30 ETP de plus pour 2017, ce qui est énorme dans la période actuelle. Certes, l'ASN fait face à des enjeux sans précédent, mais il y a le contexte fonction publique. L'ASN se doit donc d'employer à bon escient les renforts obtenus en gérant les priorités de travail de manière pertinente.
- La proportionnalité de l'approche aux enjeux. Cela renvoie à la mission confiée à M. Chaumet-Riffaud.
- Les relations avec l'IRSN. Les 2 entités doivent participer au contrôle chacun dans son rôle. Des relations fluides sont nécessaires.

Concernant la 1^{ère} priorité, M. Gupta a précisé que le dialogue avec les organisations syndicales (OS) dans une entité de 500 personnes est essentiel. Il faut collectivement avancer sur la priorisation, sur la détection et le règlement des situations difficiles. L'administration et les OS doivent avoir un intérêt partagé pour faire progresser l'ASN. Il souhaite une relation constructive et attend des OS qu'elles l'aident à cibler les sujets importants.

M. Gupta a identifié 2 autres priorités à plus court terme :

- Pourvoir les postes obtenus en 2017. Les procédures de recrutement peuvent s'avérer compliquées et il faudra trouver des solutions sous peine de perdre les postes.
- Réfléchir à relancer une réflexion stratégique de l'ASN. Le PSP actuel a commencé à être réfléchi en 2012. Il faut peut-être relancer le processus pour l'actualiser.

Mouvements

Le remplaçant de Luc Chaniel au poste de secrétaire général a été choisi cet été parmi environ 10 candidats. Daniel Delalande, administrateur civil en poste actuellement à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) au Ministère de l'environnement, prendra ses fonctions le 1^{er} décembre 2016.

- **Réforme territoriale**

Les conclusions des travaux demandées aux délégués territoriaux, commissaires, DGA,... sont attendus pour fin octobre. Le comité de suivi de la réforme territoriale se réunira ensuite. Alain Delmestre a précisé qu'une attention particulière serait portée sur les périodes transitoires.

- **Projet de loi de Finances (PLF) 2017 :**

L'ASN avait déjà obtenu la création de 30 emplois sur 3 ans (2015-2017). Aux 10 emplois prévus en 2017 se sont ajoutés 20 postes supplémentaires. Soit 30 nouveaux postes en 2017. Le collège a fait un pré-arbitrage début juillet en lançant une campagne de recrutement correspondant aux 10 premiers postes, en anticipant la validation du PLF, ce qui était le seul moyen d'optimiser les arrivées dès début 2017. Le Collège doit désormais réfléchir au dispatching des 20 autres postes. L'ASN ne pouvant pas se mettre dans une position où elle ne pourvoirait pas ces postes, elle œuvre pour obtenir de la souplesse dans le recrutement (rencontre du DGPR, de la DGE,...). L'ASN a aussi obtenu une rallonge de masse salariale pour payer ses nouveaux emplois et financer le futur dispositif d'astreinte.

* * *

Convention RH ASN – MEF

Le secrétariat général a présenté l'avancement du renouvellement de la convention ressources humaines (RH) liant l'ASN au ministère de l'économie et des finances.

Voir la présentation : <https://unspfo.files.wordpress.com/2016/09/conventions-asn-mef.pptx>

Comme indiqué lors du précédent CTP, le renouvellement de cette convention est en cours et même en voie de finalisation. Cependant, la convention sera scindée en plusieurs parties : une sur la gestion RH des agents, une sur le suivi médical des agents et l'action sociale, cette dernière étant encore scindée en 3 : une convention avec chaque association (ALPAF pour le logement, EPAF pour les loisirs, AGRAF pour la restauration).

Les conventions avec l'AGRAF et l'ALPAF sont d'ores-et-déjà signées.

Les prestations assurées par Bercy pour le compte de l'ASN devraient perdurer.

Cependant, les craintes de l'ASN exposées au dernier CTP sur la continuité du suivi médical des agents non exposés par les médecins de prévention (MP) Bercy se sont confirmées dans le projet de convention reçue en juillet. En effet, Bercy manque de MP et ne souhaite continuer à prendre en charge les agents ASN que « dans la mesure des disponibilités des MP », ce qui n'est pas acceptable et pourrait conduire des agents à être privés de suivi médical.

Vos représentants UNSP-FO en CTP et CHSCT suivront bien sûr le sujet afin qu'aucun agent se retrouve sans suivi médical.

Par ailleurs, le MEF souhaite clarifier certains aspects notamment sur les congés maladie et les accidents de service. Elle a demandé à sa direction des affaires juridiques de vérifier qui, de l'ASN ou du MEF, est en droit de prendre les actes administratifs.

* * *

Astreinte

Le secrétariat général a présenté l'avancement de ce sujet, à travers la présentation suivante : https://unspfo.files.wordpress.com/2016/09/astreinte-point-dc3a9tape_septembre-2016.ppt

Peu d'avancée depuis le dernier CTP.

L'UNSP-FO avait indiqué en juillet – et l'a répété lors de ce CTP – que les textes réglementaires étaient un cadre indispensable, mais que nous attendions de connaître l'organisation qui sera effectivement retenue pour l'astreinte à l'ASN. Nous attendons donc que DEU, pilote le sujet, nous présente son travail. Nous attendons aussi que la promesse d' « associer très largement les OS » se concrétise par la planification d'un GT.

Etant donné qu'il s'agit d'un sujet majeur relatif à l'organisation de l'ASN et qui touche au temps de travail et à la rémunération, les OS demandent à nouveau à être impliquées et l'UNSP-FO sera force de proposition.

* * *

Primes d'intéressement 2014 et 2015

Suite au dernier CTP, nous nous sommes posé plusieurs questions :

- Pourquoi la fin d'un dispositif à Bercy engendre automatiquement la fin du dispositif à l'ASN ?
- Pourquoi Bercy a pu remplacer l'intéressement par une prime exceptionnelle de 100€ pour l'ensemble des agents, et pas l'ASN ?

Nous avons posé ces questions à l'administration.

Le dispositif d'intéressement a été mis en place par Bercy en 2006. L'ASN a calqué son dispositif, avec une décision du président datant de 2007.

En 2014, la DGAFP et le comptable public ont remis en cause la légalité du dispositif (pas d'accroche réglementaire solide). Bercy a donc été contraint de stopper le dispositif. Or l'ASN n'a pas été informé du caractère illégal de l'intéressement et ne l'a découvert qu'en essayant de faire certifier les indicateurs par le CGEFI.

C'est pour cela que l'ASN n'a pas pu, comme l'a fait Bercy, mettre en place un dispositif de substitution.

Quand il s'agit d'argent, tout est compliqué à l'ASN ! Si le statut d'AAI est une force dans notre métier, il se révèle bien problématique d'un point de vue administratif.

Concernant la prime 2014, 4 indicateurs sur 5 avaient été tout de même certifiés. Or, la mise en paiement se révèle problématique en raison du nombre d'agents partis de l'ASN.

L'UNSP-FO demande que la mise en paiement soit faite immédiatement pour les agents encore en poste à l'ASN quelque soit leur statut. Pour les autres, tous les moyens doivent être mis en œuvre afin qu'ils puissent toucher cette prime légitimement méritée.

Concernant les primes 2015 et ultérieures, l'ASN n'a aucune visibilité, mais ne pourra pas s'appuyer sur le dispositif antérieur. Le Directeur Général a chargé le bureau des ressources humaines (BRH) de refonder un nouveau système sur des bases juridiques pertinentes. Etant donné que le rattrapage des années 2015 et 2016 n'est pas certain, ce travail est une priorité afin de ne pas risquer de perdre une année supplémentaire. Cependant, le BRH a précisé que si c'était envisageable pour les fonctionnaires, ce serait compliqué pour les autres statuts. Ainsi les contractuels devraient obtenir l'aval du contrôleur budgétaire du MEEM pour un avenant au contrat permettant le versement d'une part indemnitaire. Quant au MAD, il est, selon le BRH, tout simplement impossible de leur verser une part indemnitaire.

Or le principe de la prime d'intéressement était que cette dernière soit versée à l'ensemble des agents ASN sans distinction de statut.

L'UNSP-FO demande que toutes les voies permettant le paiement d'une prime d'intéressement (ou équivalent) pour les années 2015 et ultérieures soient étudiées dans les plus brefs délais. Le Ministère de l'Economie et des Finances l'a fait, pourquoi pas l'ASN ?!

Tant sur la mise en paiement de la prime 2014 que sur la continuité du dispositif, la Direction générale s'est montrée sur la même longueur d'onde. Nous nous en félicitons.

* * *

Temps de travail

Le BRH a présenté l'état des lieux des régimes de temps de travail qui cohabitent à l'ASN.

Voir la présentation : <https://unspfo.files.wordpress.com/2016/09/enquete-temps-de-travail-2016-03-14.pptx>

M. Delmestre s'est montré sceptique sur l'harmonisation « à tout va » et estime « pas idiot » que, sur une même implantation, les agents ASN aient des conditions similaires à leurs collègues de DREAL.

M. Gupta a déclaré ne pas vouloir brusquer les agents, ni changer leurs habitudes, notamment pour ceux en horaires variables. Il a par ailleurs souligné son attachement fort au forfait pour les cadres.

L'UNSP-FO réclame avant tout des règles claires et une harmonisation des pratiques sur les récupérations (inspections longues, inspections de nuit ou de week-end,...).

Ce travail servira aussi en cas de renouvellement d'un événement type Fukushima qui avait mobilisé les agents de jour comme de nuit pendant de longues semaines.

* * *

Exécution budgétaire 2016

Le Secrétariat général a fait le point sur l'exécution budgétaire 2016.

Voir la présentation : https://unspfo.files.wordpress.com/2016/09/ctp15_09_16-budget-2016vf.pptx

Les chiffres présentés sont très bons et laissent même entrevoir un exercice positif. Cependant, il est hors de question de ne pas tout dépenser.

L'UNSP-FO a soufflé quelques idées pour utiliser ce reliquat. Certaines sérieuses : mobiliers, fontaines à eau, véhicules,... D'autres pour la blague : pot d'arrivée de M. Gupta, Anniversaire des 10 ans de l'ASN,...

* * *

Sujets divers

Vos représentants UNSP-FO suivent également de près les sujets suivants :

- **Titularisation des contractuels.**

Le dispositif de titularisation des contractuels étant renouvelé, l'ASN lancera en fin d'année un recensement des candidats potentiels (peu a priori). Les concours auront probablement lieu en 2017 (avec certitude pour les administratifs, mais pas encore de visibilité pour le concours IIM).

- **Convention MAD CEA : Prise en charge de la garantie invalidité - décès**

Sujet abordé à la demande de l'UNSP-FO

Des agents nous ont fait remarquer que la garantie invalidité-décès dont bénéficiaient gratuitement tous les salariés du CEA n'a pas été prise en compte dans les contrats de détachement ASN, malgré la promesse que tous les avantages CEA seraient conservés. Les collègues estiment n'avoir jamais eu de réponse officielle de la DG ou du SG sur le sujet.

L'ASN nous a confirmé que cette garantie n'était pas intégrée dans le calcul de la rémunération, car cet avantage ne fait pas partie des avantages conservés dans le cadre des contrats ASN-CEA. Un compte-rendu du comité de suivi de la convention ASN-CEA datant 14 juin 2013 acte cela.

- **Locaux de la division de Bordeaux**

Sujet abordé à la demande de l'UNSP-FO

La division de Bordeaux s'inquiète de la taille de ses locaux et du manque de place à prévoir étant donné les possibles renforts apportés par le PLF 2017 ou en raison du transfert du Limousin.

La DG s'est dit sensibilisée au sujet. Le DT avait déjà évoqué le sujet. Le sujet doit être expertisé, mais Bordeaux n'est pas la seule entité concernée par ce problème de place. Montrouge est également concernée.

- **Indemnité kilométrique pour les trajets domicile-travail réalisé en vélo**

Sujet abordé à la demande de l'UNSP-FO

Le Secrétariat Général a expertisé le texte le **Décret n° 2016-1184 du 31 août 2016** instituant à titre expérimental pour deux ans une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents des ministères chargés du développement durable et du logement ainsi que de leurs établissements publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Voir le texte :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033079819&dateTexte=&categorieLien=id>

Ce dernier ne s'applique qu'aux agents du Ministère de l'environnement et ne s'applique donc pas aux agents de l'ASN. De plus, il ne s'agit pour l'instant que d'une expérimentation.

L'UNSP-FO a souligné que de nombreuses divisions nous avaient sollicité sur le sujet et que le nombre d'agents intéressés étaient potentiellement important.

La DG a pris note de la demande et aimerait, avant de se lancer dans une démarche potentiellement compliquée et chronophage (cf. revalorisation des frais de déplacements et astreinte), avoir une idée du nombre d'agents concernées.

L'UNSP-FO sollicitera les correspondants des divisions afin d'avoir une estimation du nombre d'agents intéressés. Pour rappel, ce dispositif n'est cumulable avec le remboursement domicile-travail en transport en commun que si vous optez pour l'intermodalité. Il n'est donc pas cumulable avec le remboursement de votre carte de transport si vous effectuez la totalité de votre trajet en vélo.

- **Télétravail**

Après la présentation lors du précédent CTP des résultats du benchmarks réalisés par le SG sur le sujet (voir le benchmark : <https://unspfo.files.wordpress.com/2016/07/tc3a9lc3a9travail-prc3a9sentation-ctp-2016-07-7.pptx>), nous attendons que l'équipe projet SG/MEA nous présente dans les meilleurs délais les modalités qui pourraient être retenues à l'ASN.

* * *

Le prochain CTP aura lieu le 15 décembre 2016.

Pour contacter l'équipe UNSP-FO :

contact@unsp-fo.com ou unsp-fo@asn.fr

Ou directement un de vos représentants UNSP-FO :

Titulaires :



Yohann MABRIER
Permanent syndical



Hervé VISSEAUX
DIS – Montrouge



Christian RON
Division d'Orléans



Simone CHANET
DCI - Montrouge

Suppléants :



Matthias FARGES
Division de Lyon



Stéphanie REINTEAU
Division de Nantes



Julien RAYMONDI
DRC - Montrouge

**L'UNSP-FO, c'est aussi un réseau de correspondants présents dans TOUTES les entités.
Pour vous entendre, vous écouter et vous défendre au plus près.**

